

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2017



République Française

Commune de
PAGNY-LE-CHÂTEAU
21250 PAGNY-LE-CHÂTEAU

Département de Côte d'Or

Téléphone : 03 80 36 30 91

ou 09 75 58 92 45

Télécopie : 09 70 62 72 47

mairie.pagny.chateau@wanadoo.fr

Date de convocation
3 novembre 2017
Date d'affichage
3 novembre 2017

Le 9 novembre 2017 à 20 heures, les membres du Conseil municipal de PAGNY-LE-CHATEAU, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jacques CHOSSAT de MONTBURON, maire

Étaient présents : Jacques CHOSSAT de MONTBURON, Dominique MICHAUD, Gabriel GONZALVEZ, Hélène COLLAVET, Hubert MOINDROT, Dominique SIMON, Monique ROMUALDO, Ghislaine BOCHE, Ursula TISSOT

Étaient absents et avaient donné procuration :

Étai(en)t excusé(es) : Pascal POLETTE

Étai(en)t absent(s) :

Nombre de Conseillers :

10 en exercice

9 ont pris part aux délibérations (présents ou représentés)

Secrétaire : Jacques CHOSSAT de MONTBURON

ORDRE DU JOUR

✚ Approbation des comptes rendus des séances des 5 et 24 octobre 2017

Aucune remarque n'étant formulée, les comptes rendus sont approuvés

✚ Approbation du complément à l'ordre du jour (sous réserve)

✓ Bois parcelle 9 – prix du stère

Plusieurs arbres ont été abattus parcelle 9 longeant l'autoroute. Il convient maintenant de les débiter afin de débarrasser la parcelle. Monsieur GONZALVEZ souhaite que ce bois soit proposé aux affouagistes de la commune qui en font un usage personnel et non de la revente.

Les personnes intéressées devront s'inscrire en mairie et un tirage au sort dont la date sera fixée ultérieurement aura lieu en présence des membres de la commission bois et des personnes qui seront venues s'inscrire. Les élus du conseil municipal décident de fixer le prix du stère à 8 €.

✓ Vente de la tronçonneuse – devis MINET

Les membres du conseil municipal acceptent l'achat d'une tronçonneuse au prix de 368.10 € et la vente de la tronçonneuse actuelle.

✚ Point sur la révision du zonage d'assainissement – Enquête publique

La publicité est publiée dans Le Journal du Palais et Le Bien Public. L'enquête commence le 15 novembre et se termine le 15 décembre à 16 heures. 3 permanences sont assurées par le commissaire enquêteur. Ces dernières se dérouleront en mairie et ont pour but de recueillir les observations des habitants sur le registre dédié à cette enquête.

✚ Mise en place du RIFSEEP au 1^{er} janvier 2018

L'obligation de mise en place du RIFSEEP est fixée au 1^{er} janvier 2018. Le RIFSEEP remplace l'IAT actuellement en place pour les agents communaux. Le montant de l'indemnité reste le même.

✚ GROUPAMA – Projet de contrat

GROUPAMA a revu à la baisse certains contrats :

- Tondeuse : 166.47 € au lieu de 428.00 €
- Peugeot : 381.12 € au lieu de 634.50 €
- VILLASSUR : 4 818.00 € au lieu de 5 113.00 €

Soit un gain total annuel de : 809.91.00 €

Les élus autorisent le Maire à signer les contrats

✚ ONF - Vente des houpriers de la parcelle 15

La vente des houpriers de la parcelle 15, environ 600 stères a été confiée à l'ONF.

✚ DM 4 – Virement de crédit au 2132 –41 950.96 €

Si plus aucune facture n'est à venir pour le paiement de travaux sur un bâtiment communal loué, le montant à créditer sur le compte 2132 est de 42 000.00 €. L'écriture est la suivante :

Fonctionnement dépenses :

023 (virement à la section investissement) = -42 000.00 € (le montant inscrit au budget 2017 est de 57 136.26 €)

Investissement recettes :

021 (virement de la section fonctionnement) = 42 000.00 €

Investissement dépenses :

2132 (immeubles de rapport) =42 000.00 €

Les élus acceptent la délibération modificative ci-dessus mais précisent que son montant sera de 47 000.00 € en prévision des factures à venir concernant ce compte pour les dépenses effectuées dans les autres logements communaux. Ils précisent également que toutes les factures du marché de rénovation sont mandatées et que les dossiers de demandes de versement des subventions ont été déposés au Conseil Régional et au Conseil Départemental.

✚ ETOILE POL'AIR – Demande de local pour stockage de petit matériel

L'association souhaite trouver un petit local, gratuit, pour le stockage de petit matériel utilisé lors de leurs manifestations. La commune ne dispose pas d'un tel local, un courrier sera fait dans ce sens aux membres de l'association.

Une demande d'ouverture de buvette a été faite pour la bourse aux vêtements, jouets et puériculture organisée le 12 novembre au Pôle Scolaire.

✚ EOLIEN – Projet de lancement du développement sur le territoire communal

Les élus autorisent la SEML (Société d'Economie Mixte Côte d'Or Energies) à lancer le développement du projet éolien sur la commune en privilégiant l'utilisation du foncier communal pour l'implantation des machines par 7 voix pour et 2 voix contre

✚ Projet photovoltaïque et microcentrale hydraulique au barrage de Pagny

Voir documents joints (plan et compte rendu VNF)

✚ CLECT – Approbation du rapport

Après lecture du rapport communiqué par la communauté de communes, les élus approuvent ce dernier à l'unanimité.

✚ Demande d'occupation de voirie pour commerce ambulancier (plats et pizzas)

Un mail a été envoyé à la commune, les personnes n'ayant pu obtenir leur logement proche de Pagny renoncent à l'emplacement qu'ils avaient au préalable demandé.

✚ Menu du repas des séniors

Le repas est prévu le 9 décembre. Les invitations devront être distribuées semaine 46, les réponses retournées au plus tard le 25 novembre pour confirmation du nombre d'inscrits une dizaine de jours avant la cérémonie. Les tarifs sont les suivants :

Bénéficiaire : offert – conjoint non bénéficiaire : 15.00 € - Invité : 25.00 € - Elus non bénéficiaire : 25.00 €

✚ COMMUNAUTE DE COMMUNES – Modification des statuts version 9

- Compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- Compétence Assainissement
- Création et gestion de maison de service public et définition des obligations de service y afférentes
- Mobilité : création et gestion d'aires de covoiturage communautaires- création et gestion d'aires de stationnement vélos

La modification des statuts de la communauté de communes version 9 est approuvée à 7 voix pour et 2 abstentions

✚ Informations et questions diverses

- Rapport du contrôle de l'air de jeux :
- Illuminations de Noël : la pose est prévue le 6 décembre. Le devis pose et dépose est de 1 200.00 €
- Dossier JANNIER/COMMUNE concernant le PC de Madame BERGERET, ordonnance de rejet de la requête
- La cérémonie des vœux du maire est fixée au 20 janvier 2018 à 19 heures

Date du prochain conseil : 7 décembre 2017